

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Macey

SEANCE DU 21 MARS 2023

N° de délibération : 2023_2103_009

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARCHIZET Pascal, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SEVERIN Pascale, THOYER Laure, VINCENT David.

Absente (excusée) : SERRE Laure.

Représentée : TONNELIER Pauline à THOYER Laure.

Monsieur MARCHIZET Pascal a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation
16 mars 2023

4. Approbation de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis de la M57

Le référentiel M57 simplifié (dont nous dépendons) est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3500 habitants :

Des évolutions ont été apportées aux règles comptables dont l'amortissement au prorata temporis qui est le régime de droit commun de la M57.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le principe de l'amortissement au prorata temporis,

Autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Dominique FLEURET,
Maire



Dominique FLEURET

DOMINIQUE FLEURET
2023.03.29 16:28:24 +0200
Ref:20230329_161201_1-1-O
Signature numérique
le Maire